Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 2 JUIL. 2021
ID : 085-288500028-20210701-ARR202141-AI

ARR-2021-41

ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
ANNEE 2021

Le Président du Centre de Gestion de la Vendée ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2021-30 du Président du Centre de Gestion de la Vendée en date du 19 avril 2021 portant Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne ;

Après examen des propositions des collectivités et appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires concernés ;

Considérant que le nombre de nominations dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux intervenues dans les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion est de dix nominations en 2020 (neuf nominations en 2020 et une relative au reliquat antérieur) ;

Considérant que par dérogation, une clause de sauvegarde, équivalente à un tiers de 5 % des effectifs du cadre d'emplois en activité le 31 décembre de l'année précédente au sein des collectivités affiliées au Centre de Gestion, peut être appliquée si elle est plus favorable ;

Considérant que les effectifs le 31 décembre 2020 dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux en exercice au sein des collectivités relevant du Centre de Gestion est de 367 fonctionnaires ;

Considérant qu'il convient d'appliquer la clause de sauvegarde plus favorable; que par conséquent, six nominations au titre de la promotion interne sont possibles en 2021 ;

Considérant qu'un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des secrétaires de mairie peut être nommé dans le grade d'attaché territorial à raison de deux recrutements d'attachés intervenus au titre de la promotion interne des fonctionnaires de catégorie B ; que par conséquent, trois nominations de secrétaires de mairie sont possibles ;

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Maison des Communes de la Vendée
65, Rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 – Fax : 02 51 37 00 66
www.maisondescommunes85.fr – e–mail : maisondescommunes@cdg85.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le
ID : 085-288500028-20210701-ARR202141-AI

ARRETE :

Article 1 :
La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne prévue à l'article 39-2 précité (sans condition d'examen), pour l'année 2021, est fixée comme suit :

Au titre des fonctionnaires de catégorie B :

- Sonia DAVID
- Cédric POTEREAU
- Catherine GOULPEAU
- Claudine SORIN
- Séverine POTHIER
- David GEMARD

Au titre des secrétaires de mairie justifiant de 4 ans de services :

- Pétronille THIBAULT

Article 2 :
La **validité** de la présente liste d'aptitude est de **deux ans**, **soit du 01 juillet 2021 au 30 juin 2023** renouvelable dans la limite de 4 ans soit jusqu'au 30 juin 2025

Article 3 :

Le Directeur du Centre de Gestion de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Vendée.

Fait à LA ROCHE SUR YON,
Le 01/07/2021

LE PRESIDENT,
Signé électroniquement par : Eric Hervouet
Date de signature : 01/07/2021
Qualité : Président du CDG 85
Eric HERVOUET
Maire délégué de SAINT GEORGES DE MONTAIGU

INFORMATION :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, rue de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte en vertu de
- sa transmission au représentant de l'Etat le 01/07/2021
- son affichage le 02/07/2021

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Maison des Communes de la Vendée
65, Rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 – Fax : 02 51 37 00 66
www.maisondescommunes85.fr – e-mail : maisondescommunes@cdg85.fr